-eConstruction-

Mise à l'enquête publique (Bulletin officiel numérique)

Formation Utilisateurs eConstruction



Sommaire

- Généralités
- Procédure
- Gestion des enquêtes publiques : création
- Gestion enquête
- Gestion des documents à consulter
- Annulation d'une enquête publique
- Gestion des erreurs d'envoi au bulletin officiel numérique



Généralités

- Une enquête publique est gérée comme sous-dossier sur la plateforme.
- Plusieurs enquêtes publiques peuvent être créées pour une même demande d'autorisation de construire.
- eConstruction reprend tous les dossiers en état « Prêt pour la publication » jusqu'au jeudi midi (12h00) afin de les envoyer automatiquement au Bulletin officiel numérique.
- Une enquête publique dans l'état « Prêt pour la publication» peut être annulée sur la plateforme eConstruction jusqu'à la veille de la publication à midi.
- A titre exceptionnel, une enquête publiée de manière erronée sur eBO peut être annulée.
- Un mail de confirmation avec toutes les publications publiées est envoyé au SeCC pour les dossiers de compétence cantonale avec les fichiers en format PDF.
- Un mail de confirmation est envoyé à chaque Commune avec les fichiers en format PDF pour les dossiers de compétence communale et cantonale publiés sur leur territoire respectif.
- ✓ Une fois qu'une enquête a été publiée des oppositions peuvent être faites.
- Après avoir saisi les oppositions, l'organe compétent peut effectuer des séances de conciliation.
- Lien pour accéder au Bulletin officiel numérique : <u>Bulletin officiel du canton du Valais (vs.ch</u>)



Procédure





Gestion des enquêtes publiques : création

- 1. Sélectionner la ressource « Publication à l'enquête publique et opposition »
- 2. Créer un sous-dossier de type "Enquête publique"

	≡
 Informations partenaires 	
Requérant(e)(s)	
Propriétaire(s)	
Auteur(e)(s) des plans	
 ✓ Ouvrage & Bien-fonds 	
 Formulaires spécifiques 	_
Formulaire RCCZ	
Validations	_
Gestion administrative	•
Gestion Rue et No	✓
Demande de complément et renseignemen	t
Publication à l'enquête publique et opposition	1
Décisions	
Facturation	
Gestion des documents	
Modèles	
Gestion contrôle d'accès dossier	
Responsable dossier	
Dossiers liés	
Délégation	
Messages & Requêtes	
Historique des changements d'état	



Gestion enquête 1/2

Saisir les données nécessaires dans le formulaire

=	Dublication						
Publication	Publication						
Sélection des documents à consulter							
Modèles	A Pour les publications, utilisez exclusivement eConstruction et jamais directement eBO. Vous éviterez ainsi des problèmes d'intégrité des données.						
Historique des changements d'état							
	Date de parution						
	Date de parution souhaitée * 25.04.2025						
	Fin de délai de rédaction/modification 24.04.2025 (jusqu'à 12h00)						
	Fin de délai d'opposition 26.0 <mark>9</mark> .2025						
	Données reprises automatiquement dès la sélection de la date de parution souhaitée						

Sélectionner la date de parution souhaitée

La fin du délai de rédaction/modification est possible jusqu'à 12h00 la veille de la date de parution, les parutions ont lieu le vendredi.



Gestion enquête 2/2

- Possibilité de reprendre les données du dossier parent
- Toutes les données reprises sont modifiables

	≡		
Publication	٠	Demande d'autorisation de co	onstruire
Sélection des documents à consulter	٠		
Modèles		Reprise des données du dossier (1)	Copier données du dossier parent
Historique des changements d'état		parent	
		Informations générales	
		Numéro de publication	
		État de la publication eBO	
		Numéro pour consultation eConstruction	332a3d9b
		Titre du projet de construction *	
		Requérant(e) 1	
		Personnalité juridique *	○ Personne physique ○ Personne morale
		•	
		Auteur(e) des plans 1	
		Personnalité juridique *	○ Personne physique ○ Personne morale
		Nom *	
		Prénom *	
		•	
			Télécharger Sauvegarder



Gestion des documents à consulter

- Sélectionner les documents à annexer à la publication excepté le document « Informations partenaires » car certaines données (protection des données) qui y figurent ne doivent pas être visibles dans la mise à l'enquête publique.
- Seuls les documents sélectionnés seront visibles dans le Bulletin officiel numérique. Il est très important de rendre visible uniquement les documents accessibles au public.
- Dès que la publication est prête, vous pouvez « Libérer pour publication ».
- Il est possible de sélectionner/désélectionner tous les documents à consulter et de télécharger les éléments sélectionnées en format PDF et ZIP

Publication	=	Sélection d	des documents à consulter			Éléments sélectionné	is : 3 🕴 📕					
Sélection des documents à consulter Modèles	٠	Sélectionner tous les documents Désélectionner tous les documents										
Historique des changements d'état		🚘 Documents du projet / Extrait valable du Registre foncier ou du cadastre 🕽										
		🗹 No	om	Auteur	Date	Туре						
		DC	DC_TST3	UTILISATEUR/TRICE - (Gestion dossier)	01.04.2025 09:47	pdf	CC 🕹					
		🕿 Documents du projet / Calculs des indices 1										
		No.	om	Auteur	Date	Туре						
		DC DC	DC_TST1	UTILISATEUR/TRICE - (Gestion dossier)	01.04.2025 09:47	pdf	CC 🚣					
		Documen	nts du projet / Calcul du cube SIA 🔋	Auteur	Date	Туре	Sauvegarder					

CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

Annulation d'une enquête publique

- Deux cas d'annulation sont possibles :
 - 1. Depuis la plateforme eConstruction, avant son envoi au bulletin officiel :
 - dans l'état «Prêt pour la publication», jusqu'à midi le jour précédant sa publication
 - depuis la plateforme eConstruction à l'aide du bouton «Annuler la commande»
 - 2. A titre exceptionnel, une fois l'enquête publiée sur eBO :
 - 1. Faire une demande d'annulation de la publication auprès du support du bulletin officiel soit par le biais de leur <u>formulaire de contact</u>, soit par téléphone au 058 465 48 00.
 - 2. Vérifier que la publication est «Annulée» sur le bulletin officiel numérique
 - 3. Se rendre sur la plateforme eConstruction dans la publication à annuler
 - 4. Cliquer sur le bouton «Annuler publication eBO»
 - 5. Saisir la justification et cliquer sur «Envoyer»



L'annulation est possible uniquement dans l'état «Enquête publiée», durant les 30 jours de la publication

CANTON DU VALAIS

KANTON WALLIS



Gestion des erreurs d'envoi au bulletin officiel numérique

- Dans de rares cas, il est possible que certaines publications ne soient pas correctement transférées et ne soient donc pas publiées dans le bulletin officiel numérique à la date souhaitée.
- Afin de faciliter le traitement de ces erreurs, il existe un état «Erreur envoi eBO».
- Cet état est filtrable via la recherche avancée, qui peut être enregistrée dans le but d'identifier rapidement si une enquête n'a pas été publiée.
- Le support de la plateforme eConstruction reçoit également un mail pour toutes les publications étant en «Erreur envoi eBO». Il informera l'autorité compétente concernée.
- Lors d'une erreur d'envoi eBO, la publication n'est pas automatiquement retransmise pour la semaine qui suit, une intervention manuelle est nécessaire.
- ▲ L'autorité compétente devra alors saisir une nouvelle date de publication.
- ▲ L'état «Erreur envoi eBO» est équivalent à l'état «Création», il est donc possible de :
 - supprimer la publication
 - rééditer la publication (changement de la date de publication, les informations, les documents à consulter)
 - libérer pour publication

